

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2025

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Mathilde Picavet, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Stéphane Guigot, Laurent Villeret, Vincent Rodier.

Excusés : Yves Chaudat, Irène Lenoir

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à M. Laurent Villeret

Mme Irène Lenoir ayant donné son pouvoir à M. Stéphane Guigot

Secrétaire de séance : Mme Patricia Débarbouillé

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025.

DELIBERATIONS

➤ FIXATION DU LOYER POUR LA GÉRANCE DU MAGASIN ET DES MODALITÉS DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La construction du commerce multi-services étant maintenant achevée, le Maire engage les entretiens sur la fixation du loyer pour la gérance de ce commerce et les modalités des frais de fonctionnement.

Cette location fera l'objet d'un bail commercial pour 3,6 et 9 années qui sera établi par Maître Antoine Chevillon, Notaire à Beaune.

Aussi, après différents échanges, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 voix contre, décide de fixer le prix de base de cette location à 1 200.00€ TTC par mois avec les modalités suivantes :

-les deux premières années à moins 50%

-puis la troisième année à moins 25%

-puis la quatrième année et ensuite à 1 200.00€, réindexé annuellement à la date d'anniversaire selon l'Indice des Loyers Commerciaux

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail commercial qui devra intégrer les remarques et souhaits émis par l'assemblée lors des échanges sur ce sujet (frais de fonctionnement à charge des locataires, question de la sous-location, ...).

➤ VOTE SUR CHOIX DU GÉRANT COMMERCE MULTI-SERVICES 4 GRANDE RUE

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à la Municipalité de choisir le ou les gérants qui tiendront ce commerce en rappelant que Mesdames Céline Rappeneau et Béatrice Matthey ainsi que Monsieur George Musallam, s'étaient présentés à la précédente séance.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

-Mesdames Céline Rappeneau et Béatrice Matthey : 8 voix

-Monsieur George Musallam : 6 voix

Le Maire est chargé de contacter Mesdames Céline Rappeneau et Béatrice Matthey retenues en tant que gérantes du commerce multi-services.

➤ VENTE DU BATIMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – MANDAT ETUDE NOTARIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mandater Maître Antoine Chevillon, Notaire à Beaune, pour négocier la vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie à Corgoloin, n°2 Grande Rue.

➤ **FINANCEMENT TRAVAUX VOIRIE « GRANDE RUE » - 2^e TRANCHE**

EMPRUNTS CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Postale, Un emprunt de 90 000.00€, prêt relais, sur une durée de 12 mois à taux fixe (2.41%) et un autre emprunt de 110 000.00€ sur une durée de 10 ans, à taux fixe (3.48%).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux contrats de prêts.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Commémoration Libération 8 septembre 2025

Un convoi de véhicules militaires U.S et FR prendra position à proximité du Monument aux Morts le lundi 8 septembre 2025 aux alentours de 16h. La Municipalité organisera cette cérémonie.

-Personnel communal

Mr Joseph DIDIER, agent communal, informe de sa démission volontaire à la date du 15 août 2025. Quelques CV ont été reçus à la Mairie.

Le Maire communique une information sur les congés annuels des employés municipaux.

-Devis

Le Maire a demandé un devis à la société Arteck pour l'implantation d'un abri bus le long de la RD974. Celui-ci s'élève à la somme de 9 262.00€ HT. Cette estimation étant trop élevée, un nouveau devis sera demandé et des renseignements pris pour le dépôt d'une demande de subvention.

-Le Maire présente un devis pour la taille de la haie (240 m de long et 7 m de haut) à proximité du terrain de foot des deux côtés. Ce devis étant jugé élevé (4 500.00€HT), un devis sera demandé par ailleurs.

Intervention de Mr Philippe Héritier :

. Une réunion avec le SICECO s'est tenue en mairie le 2 juillet dernier en présence de CITEUM.

2 sujets ont été abordés :

- La suppression de 7 spots encastrés au sol ; dans les haies et sous les arbres.

Pour la fontaine, les spots peuvent être maintenus et passés en LED.

- Le passage en LED de 14 lampes de type 360° avec chapeau situées dans le lotissement des peupliers, des perrières et dans l'environnement du parking de la gare.

Le SICECO nous communiquera les devis correspondants sachant que la dépose des spots est prise en charge à 80%.

Ces travaux concernent la fin d'année 2025 et 2026. Ils seront réalisés en fonction du coût restant à charge.

- Sinistre D974 : La commune attend le remboursement de 896.00€ concernant ce sinistre sur candélabre. Groupama applique une franchise de 900 €. Cette indemnisation nous est parvenue depuis.

Intervention de Madame Annick Sauvain sur :

. Les festivités du 13 juillet 2025 : rappel du nombre d'inscriptions (151 personnes), point sur l'organisation quelques jours avant la manifestation.

. Spectacle de Noël : il aura lieu cette année le dimanche 30 novembre et sera animé par l'association « Cirkoum ». Le devis présenté d'un montant de 946.88€ a été accepté.

DIVERS

-Information sur dépenses à prévoir au budget 2025

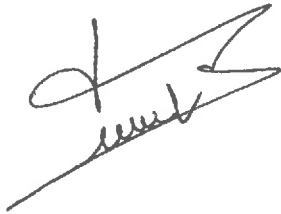
Remplacement d'une porte de tracteur : 1 167 €

Réparation pour la débrousailluse : 188€

-Les ventes des garages, terrain et ancien autocommutateur ont été signées devant Notaire.

-La commune est invitée à une réunion de travail, en Préfecture à Dijon, le vendredi 25 juillet 2025 concernant le projet HUDSON.

Fin de la séance : 20H 10

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L.' with a stylized flourish.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L.' with a stylized flourish.